

CARACTERISTIQUES DU DOSSIER DE DEMANDE DE CENTRE
En référence au décrets et au SROS IRC

	Projet à 3 ans	Projet à 5 ans en fonction de l'activité prévisionnelle	Commentaires et précisions souhaitées	
Partenaires désignés et conventionnés pour : - Autodialyse - Dialyse à domicile Si non assurées en propre			N patients traités dans une fourchette à +- 5% en CL N patients minimum adressés dans les modalités non détenues en propre	
Implantation du CL en établissement O/N				
Caractéristiques des locaux/ N boxs isolés			arrêté sur les locaux non paru	
N postes de : TT chronique- repli-entraînement /générateurs de secours			Les postes d'entraînement st nécessaires dès lors que l'établissement assure HD dom ou AD	Indiquer sur quelles bases à été évaluée le nombre de postes de repli
N patients par poste de tt chronique /jour			Horaires d'ouverture Accueil vacanciers	
Séances longues O/N Séances d'entraînement O/N			Préciser les adaptations de personnel IDE pendant ce type de séance	
Matériel de réanimation O/N			Lister le matériel	
Services de réanimation laboratoire d'analyse- imagerie			Dans l'établissement Par convention jointe à défaut	
N néphrologues (nom-qualification)	Permanence pendant les séances Rythme des consultations		Préciser les activités assurées en plus de la surveillance du centre	Organisation de l'astreinte 24h/24
IDE (ETP- n) N patients/IDE				Organisation de l'astreinte IDE
Présence aide-soignante			n patients/ AS	
Technicien maintenance / EAU			Préciser n en propre /par convention	Organisation de l'intervention à tout moment pendant l'ouverture
Hémodiafiltration O/N				
Organisations des hospitalisations liées à une urgence Soins intensifs O/N			Lits dédiés à la néphrologie de l'établissement Si non en propre : <i>convention de coopération signée avec un établissement</i>	Indiquer le n de lits prévus (1/40 patients) <i>Protocoles d'appel et de sortie d'hospitalisation- typologie de patients- transmission du dossier - organisation de la dialyse en hospi</i>
Accès gériatre Accès ou formation Soins palliatifs			O/N O/N	
Labellisation SSR et EHPAD			Convention spécifique : transmission des données,	Formation des personnels du SSR, astreinte néphro 24/24